

4 juillet 2016

Communiqué de presse

**LES FACTORS DE L'ASF METTENT EN PLACE UN GLOSSAIRE DES FRAIS ET UN RECAPITULATIF ANNUEL DES FRAIS POUR LEURS CLIENTS TPE**

Le Médiateur du crédit aux entreprises a remis lundi 4 juillet au Ministre des Finances et des Comptes publics et au Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique un rapport sur la lisibilité des tarifs des produits de financement utilisés par les TPE, établi dans le cadre de l'Observatoire du financement des entreprises.

Dans le prolongement de ces travaux, la Commission affacturation de l'ASF, qui regroupe les principaux factors opérant en France, recommande à l'ensemble des membres de l'ASF fournissant des services d'affacturation de proposer à leurs clients TPE, dans les meilleurs délais et au plus tard dans 2 ans, un récapitulatif des frais payés annuellement.

Cette recommandation prolonge celle de décembre 2015 concernant la mise en œuvre d'un glossaire des frais liés aux prestations d'affacturation aux TPE. Ce glossaire, démarche pédagogique de simplification et d'harmonisation des libellés de coûts à destination des chefs d'entreprises TPE, sera pour sa part mis en ligne sur les sites des factors et sur celui de l'ASF d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour permettre aux TPE de bénéficier de ces avancées dans les meilleurs délais, les factors feront leurs meilleurs efforts pour que sa mise en œuvre dans leur documentation soit effective d'ici la date cible du 31 décembre 2016.

Les factors français sont les seuls en Europe à avoir développé une offre pour les TPE, à l'adresse desquelles ils ont multiplié ces dernières années des produits dits "au forfait", plus simples, lisibles et attractifs. Le glossaire et le récapitulatif annuel des frais visent à accentuer le déploiement de l'affacturation auprès de ce segment d'entreprises et à répondre toujours mieux à leurs besoins de financement.

L'affacturation est un bouquet de services qui va bien au-delà du seul financement. Il associe en effet une triple composante, au choix du chef d'entreprise :

- Financement de factures, accélérateur de trésorerie,
- Garantie contre les impayés, gage de pérennité,
- Optimisation de la relance/recouvrement des créances et de la gestion des encaissements, qui contribue à la réduction des délais de paiement.

Au cœur du financement de l'économie réelle, ce produit a connu au cours de la dernière décennie une croissance considérable, avec aujourd'hui un volume annuel de créances prises en charge de près de 250 milliards d'euros.

Aujourd'hui, l'affacturation est le deuxième produit de crédit court terme en France, derrière le découvert bancaire.

La France est le troisième marché mondial (derrière la Grande Bretagne et la Chine) et compte plusieurs champions tricolores dans le TOP 10 des factors européens et mondiaux.

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*  
*Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56*